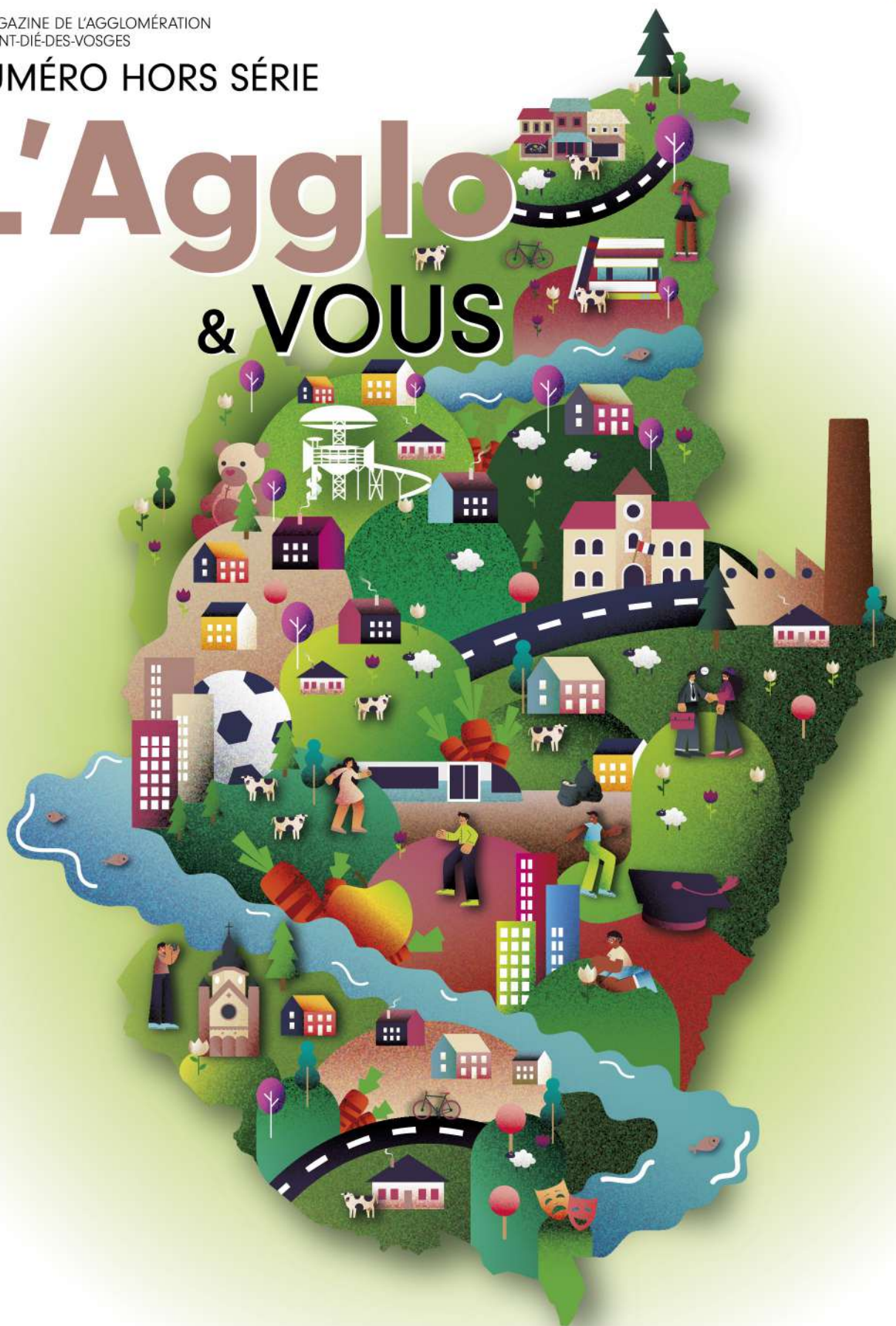


NUMÉRO HORS SÉRIE

L'Agglo & VOUS





L'AGGLO, C'EST BEAU !

Un format que vous pouvez retrouver tous les lundis sur notre page Facebook et sur Instagram

EDITO > LE MOT DU PRÉSIDENT



La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a été créée il y a sept ans, en réponse à la loi NoTRE imposant à toutes les communes françaises d'appartenir à une intercommunalité.

Les élus ont fait un choix ambitieux de réaliser ce qui, finalement, a été l'une des plus grandes fusions de France, en rassemblant six communautés de communes.

Une décision forte et, l'on se rend compte au quotidien, pleine de sens tant les préoccupations sont les mêmes, que l'on réside à Raon-les-Leau ou à Ban-sur-Meurthe-Clefcy, à Saint-Dié-des-Vosges, à Biffontaine ou à Saint-Stail.

Au fil de ce Hors-Série de L'Agglo. Le Mag, nous vous présentons chacune des compétences que l'Agglomération a dû ou fait le choix d'assumer. Vous vous rendrez forcément compte de la manière dont notre intercommunalité est présente à vos côtés, chaque jour, à travers les déchets, l'eau et l'assainissement, l'enfance et la petite enfance, le développement économique, la culture, les mobilités, l'environnement, l'enseignement supérieur, le sport, l'urbanisme.... Malgré une forte pression sur nos finances, nous continuons à vous accompagner dans vos

démarches administratives, nous soutenons nos professionnels et nos communes, nous agissons pour notre territoire...

Dans ce numéro, vous comprendrez également comment travaillent vos 113 élus, au sein des différents bureaux ou des commissions. Vous découvrirez aussi comment s'élabore le Projet de territoire dont vous entendez de plus en plus souvent parler, et qui constituera notre feuille de route, notre guide, notre fil rouge, pour la prochaine décennie, afin de répondre à vos besoins et vos attentes à travers quatre défis majeurs pour notre territoire : la cohésion, l'attractivité, la préservation et la valorisation de notre capital naturel, et l'ouverture sur l'extérieur.

Ce premier magazine hors-série a été conçu pour répondre à vos questions. Votre maire est également un excellent relais, car c'est lui votre représentant au sein de l'Agglomération... et notre meilleur ambassadeur !

Je vous souhaite une bonne lecture.

Claude George

Président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

AU SOMMAIRE

P. 4

Le territoire

P. 5

La création de l'Agglomération

P. 6-7

Qui sont vos 113 élus communautaires ?

P. 8

Les instances : qui fait quoi ?

P. 9 - 17

Les compétences : l'Agglo au coeur de votre quotidien

P. 18-19

Cap sur l'avenir : le projet de territoire

Magazine hors série

de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
7, place Saint-Martin - Saint-Dié-des-Vosges

Directeur de la publication : Claude George

Rédaction, illustrations, réalisation technique, photographies :
service Communication

Impression : l'Ormont imprimeur - 03 29 56 17 59
www.ormont-imprimeur.com - Saint-Dié-des-Vosges

Charte graphique : DargDesign - 06 09 53 52 46
www.dargdesign.com - Anould

Diffusion : Médiapost / **Dépot légal** - avril 2023

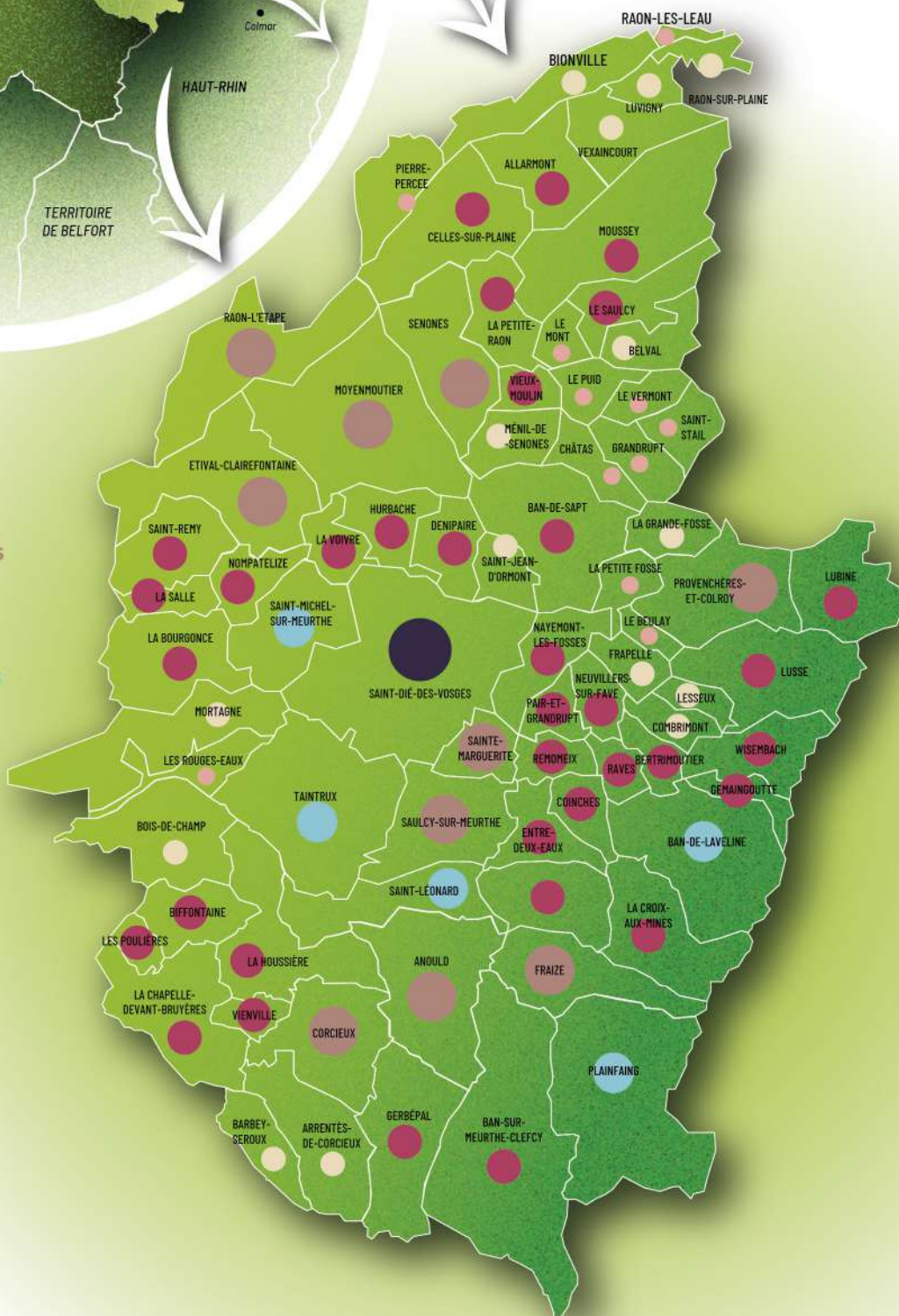
LE TERRITOIRE

Altitude de 280 m (Raon-l'Etape) à 1 302 m (Plainfaing)

979,94 km²

75 000 habitants

77 communes



1 commune de près de 20 000 habitants

10 communes entre 2 000 et 7 000 habitants

5 communes entre 1 000 et 2 000 habitants

35 communes entre 200 et 1 000 habitants

15 communes entre 100 et 200 habitants

11 communes de moins de 100 habitants

UNE VILLE CENTRE

• Saint-Dié-des-Vosges

SIX BOURGS-CENTRES

- Corcieux
- Fraize
- Moyemoutier
- Provenchères-et-Colroy
- Raon-l'Etape
- Senones

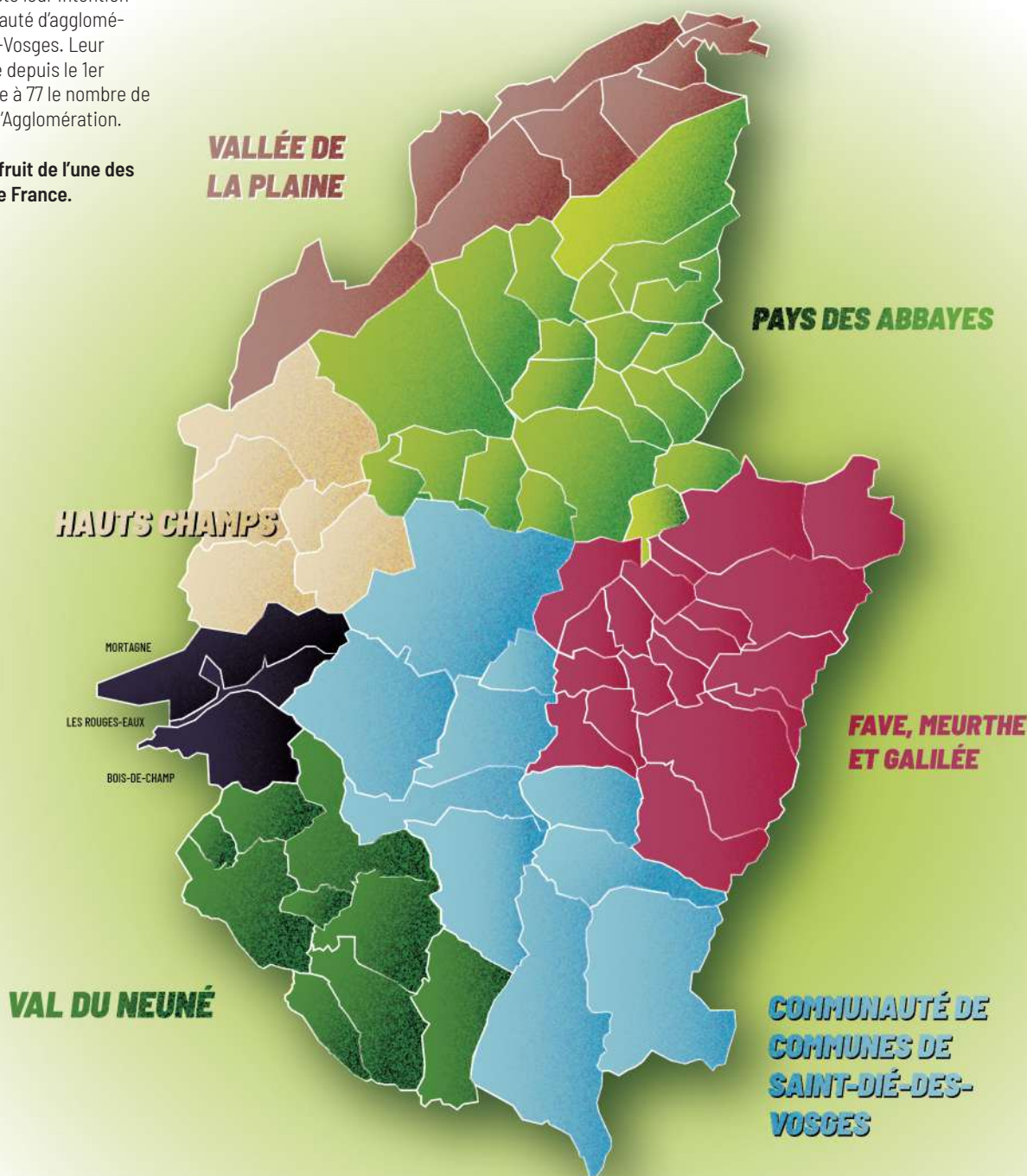
LA CRÉATION

La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a été créée dans le respect de la loi NoTRE, qui imposait à toutes les communes françaises d'appartenir à une intercommunalité au 1^{er} janvier 2017.

En Déodatie, les six communautés de communes en place (Saint-Dié-des-Vosges, Val du Neuné, Meurthe Fave et Galilée, Hauts-Champs, Pays des Abbayes, Vallée de la Plaine) ont fait le choix de l'ambition en fusionnant pour créer une communauté d'agglomération forte de 74 communes, de Raon-les-Leau à Ban-sur-Meurthe-Clefcy et de Lubine à La Chapelle-devant-Bruyères.

Très rapidement, Les Rouges-Eaux, Bois-de-Champ et Mortagne, trois communes rattachées à la communauté de communes de Bruyères-Vallons des Vosges, ont manifesté leur intention de rejoindre la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Leur intégration est effective depuis le 1^{er} janvier 2018, ce qui porte à 77 le nombre de communes composant l'Agglomération.

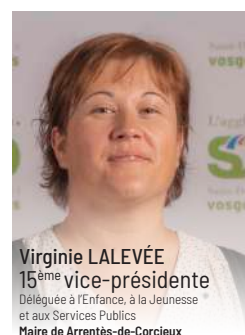
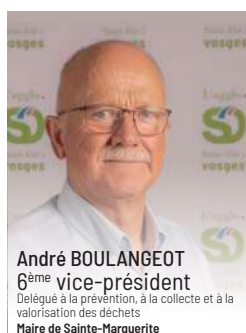
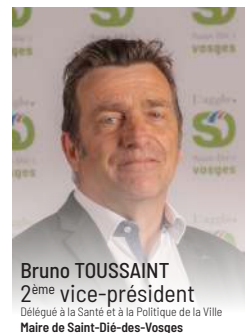
L'Agglomération est le fruit de l'une des plus grandes fusions de France.





15

VICE-PRÉSIDENTS



QUI SONT VOS 113 ÉLUS COMMUNAUX

11

CONSEILLERS
DÉLÉGUÉS

Bernard ROPP
Délégué aux déchèteries
Maire de la Voivre



Patrick ZANCHETTA
Délégué à l'Assainissement et aux Travaux
Communautaires
Adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges



Gérard ROUDOT
Délégué à l'Eau
Maire de la Lusse



Aurélien BANSEPT
Délégué à la biodiversité
Maire d'Étival-Clairefontaine



Christian CAEL
Délégué à l'Agriculture et aux Circuits Courts
Maire de Corcieux



Carole TRARBACH
Déléguée aux services publics
Conseillère municipale de Raon-l'Étape



Denis GUYON
Délégué à la Mémoire, aux Combattants, au
Petit Patrimoine, et aux Relations avec les
communes de Meurthe-et-Moselle
Maire de Pierre-Percée



Emmanuel LAURENT
Maire de Mandray
Déléguée aux Mobilités Actives



Delphine DIDIER-DUCRET
Déléguée au Commerce et à l'Économie
Sociale et Solidaire
Adjointe au maire de Moyenmoutier



Steeves BRENET
Délégué à la Transition Numérique, au
Marketing Territorial et à la Communication
Maire de Provençères-et-Colroy



Laurent PARISSE
Délégué à la Ruralité
Maire de Lubine

Vos conseillers communautaires

Didier AGUSTI, maire de Denipaire
Francis ALTAN, maire de Belval
Eric AUBERT, maire de Raves
Jean-Luc AUDDUIN, maire de Le Saulcy
Edite AUGUSTO, conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges
Jean-Yves AUZENE, maire de La Croix-Aux-Mines
Nicolas BALLAND, conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges
Annie-Marie BARTH, maire de Combrimont
Issam BENOuada, conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges
Jean-Luc BEVERINA, maire de Senones
Jean-Paul BOULANGER, maire de la Houssière
Jean-François BRUELLE, conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges
Jacques CAVERZASI, maire de Bois-de Champ
Pierre CHACHAY, maire de Taintrux
Régine CHINOUILH, maire de Le Puid
Dominique CHABAUT, adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges
Marie-Hélène CHRETIEN, adjointe au maire de Senones
Jean-Claude COURRIER, adjoint au maire de Moyenmoutier
Jean-Marie CUNY, maire de la Petite-Fosse
Colette DAUPHIN, adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges
Marie-Claire DEL MASTRO, conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges
Alain DEMANGE, conseiller municipal d'Anould
Christian DEMANGE, maire de Saint-Jean-d'Ormont
Stéphane DEMANGE, maire de Ban-de-Laveline
Sylvia DIDIERDEFRESSE, maire de Ban-sur-Meurthe-Clefy
Dominique DUHAUT, maire d'Entre-Deux-Eaux
Virginie DUPONT, conseillère municipale de Raon l'Étape
Sylvie FEBVET, adjointe au maire d'Étival-Clairefontaine
François FLEURENTDIDIER, conseiller municipal de Fraize
Romain GANIER, conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges
Annie GERARDIN, maire de Nompateville
Jean-Marie GLÉ, maire de Pair-et-Grandrupt
Nadia GUIDAT, adjointe au maire de Sainte-Marguerite
Jean-Michel GRANDMAIRE, maire de La Salle
Mustafa GUGLU, adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges
Alain HAASS, maire de la Grande-Fosse
Christian HARENZA, maire de Grandrupt
Brigitte HENRI, adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges
Denis-Jean-Michel HENRY, maire de Biffontaine
Denis-Pierre-Gilles HENRY, maire de Raon-sur-Plaine
Patrick HERRIOT, maire de Le Mont
Jacques HESTIN, maire d'Anould
Denis HUIN, maire de la Bourgonce
Bertrand KLEIN, maire de Moussey
Jean KOELLER, maire de le Vermont
Daniel LALLEMAND, maire de Mémil-de-Senones
David LAXENAIRE, maire de Remomeix
Lionel LECLERC, maire de Mortagne
Catherine LECOMTE, maire de Vienville
Françoise LEGRAND, conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges
Anthony LEMAIRE, maire de Coinches
Céline LEMAIRE, conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges
Bernard LIEGOIS, maire de Barbey-Serroux
Jean-Jacques MARCHAL, adjoint au maire de Moyenmoutier
Lucette MARCHAL, adjointe au maire de Saint-Michel-sur-Meurthe
William MATHIS, maire de Saint-Michel-sur-Meurthe
Catherine MATHIEU, maire de Saint-Léonard
Etienne MEIRE, maire de Raon-Lès-Leau
Laure MOULIN, adjointe au maire d'Anould
Jacques NICOLLE, maire de Bertrimoutier
Jean-Marie NICOLLE, maire de Saint-Stail
Jacques OHLMANN, conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges
Raoul PARTAGE, maire de Lesseux
Damien PERSON, adjoint au maire de Fraize
Christian PETIT, maire de Bionville
Julien PIERRAT-LABOLLE, conseiller municipal de Raon-l'Étape
Jean-Joël PITON, adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges
Charline PRINCE, maire de Frapelle
Guillaume PRUNIER-DUPARGE, maire de Luvigny
Jean RABOLT, maire de La Petite-Raon
Marie-Christine REGNIER, maire de la Petite Raon
Christine RISSE, maire de Celles-sur-Plaine
Bernadette RIVAT, maire de Les Rouges-Eaux
Jacques ROUYER, maire de Gemaingoutte
Philippe SALERIO, adjoint au maire de Raon-L'Étape
Pierre SARRAZIN, maire d'Allarmont
Boury SECK, adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges
Nicolas SIMON, conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges
Jean-Luc THIRIET, maire des Poulières
Bernard THOMAS, maire de Gerbépail
Daniel TISSERAND, maire de Neuville-sur-Fave
Jacques VALANCE, maire de la Chapelle-devant-Bruyères
Patrick VILLAUME, maire d'Hurbache
Rachel VOINSON, maire de Wisembach
Jean-Marie VONDSCHER, adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges
Fanny WAGNER, adjointe au maire de Saulcy-sur-Meurthe

LES INSTANCES

Différents organes assurent le fonctionnement politique de la communauté d'agglomération. De qui sont-ils composés ? A quoi servent-ils ? Quand se réunissent-ils ? On vous dit tout sur la face cachée de l'institution !

ICI, ON ÉCHANGE ET ON PROPOSE.

LE BUREAU INFORMEL

Le bureau informel : il s'agit d'un lieu de débat, d'échanges sur des sujets stratégiques, souvent avant leur présentation au conseil communautaire.

LA CONFÉRENCE COMMUNAUTAIRE

Elle est composée de l'intégralité des conseillers communautaires, rejoints par les maires qui ne sont pas conseillers communautaires. L'ordre du jour est majoritairement thématisé.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle regroupe les membres du bureau et les maires des communes, y compris ceux qui ne sont pas conseillers communautaires.

LES COMMISSIONS

Thématiques, elles sont de droit présidées par Claude George, majoritairement pilotées par le vice-président en charge de la compétence, et composées des conseillers communautaires volontaires. Elles se réunissent chacune toutes les 6 à 10 semaines afin de débattre de sujets en lien exclusif avec la thématique, avant qu'ils soient évoqués en conseil communautaire.

• **COHÉSION TERRITORIALE ET RURALITÉ** • **CULTURE ET MÉMOIRE** • **DÉCHETS** • **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE** • **FINANCES ET TRAVAUX** • **SOLIDARITÉ** • **SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE** • **TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE** • **URBANISME, HABITAT ET LOGEMENT** • **SANTÉ**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

113 conseillers communautaires (au minimum 1 représentant par commune)
10 ou 11 réunions (publiques) par an
Le conseil communautaire prend les délibérations qui actent les choix politiques des élus dans les domaines de compétences de l'Agglomération (lire pages suivantes). Il est aussi un lieu d'échanges et de débats.

ICI, ON VOTE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est composé du président, des quinze vice-présidents et des onze conseillers délégués. Il se réunit une fois par semaine et, selon l'ordre du jour, peut prendre deux formes différentes :

LE BUREAU DÉCISIONNEL

Le bureau décisionnel : il prend les délibérations dans les domaines qui lui ont été délégués par le conseil communautaire afin d'alléger ses ordres du jour. Le compte-rendu de ces décisions est effectué par le président lors de la plénière suivante.



LE CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est le pendant du conseil communautaire pour la régie autonome de l'Eau et de l'Assainissement. Composé d'une vingtaine d'élus désignés par le conseil communautaire, il se réunit cinq ou six fois par an sous la présidence du vice-président en charge de la compétence, Jean-Louis Ropp. S'il assure la gestion quotidienne de la régie, les grandes décisions (tarifs, demandes de subventions pour les travaux...), en revanche, sont prises en conseil communautaire.

ENFANCE

Dès 3 ans, il est possible :

- d'accéder à une cinquantaine de structures d'accueil de loisirs péri et extra-scolaires jusqu'à l'âge de 11 ans
- d'être accueilli à la Maison de l'Enfance Françoise-Dolto en crèche, en halte-garderie ou au travers d'un accueil familial pour les enfants de moins de 6 ans.

QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

Au travers d'un contrat, l'Agglomération s'engage à favoriser la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain mais aussi l'emploi et le développement économique dans les quartiers prioritaires. Des thématiques transversales comme la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité homme/femme, la thématique culturelle ou encore la question de la mémoire des quartiers sont aussi incluses.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Garantissant le développement du territoire, les entreprises peuvent compter sur l'Agglomération pour les accompagner dans la conduite de projets, dans la création/rénovation de locaux et pour les aider financièrement. Des friches commerciales sont également reprises pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.



PETITE ENFANCE

Pour accueillir les enfants de 0 à 3 ans, il existe :

- 4 crèches dont Les Renardeaux (Saint-Léonard) et la Maison de l'enfance Françoise-Dolto (Saint-Dié-des-Vosges) qui appartiennent à l'Agglomération
- 2 halte-garderies
- Des accueils familiaux au domicile d'assistants maternels agréés ou en maison d'assistants maternels
- 6 Relais petite-enfance (RPE) permettant d'informer ou d'écouter les parents et les assistants maternels.



MAISONS FRANCE SERVICES

Disponibles à moins de trente minutes de chaque habitation sur l'ensemble du territoire intercommunal, les maisons France Services peuvent vous aider pour réaliser vos démarches administratives en collaborant avec les principaux organismes de services publics. Des agents se tiennent à votre disposition dans un local comprenant un espace de confidentialité ou de mise à disposition de documents et des outils (téléphone, imprimante, photocopieuse, scanner).

5 sites principaux :

- Fraize, Provençères-et-Colroy, Raon-l'Étape, quartier Kellermann à Saint-Dié-des-Vosges et Senones

4 antennes :

- Allarmont, Ban-de-Laveline, Corcieux et quartier Saint-Roch à Saint-Dié-des-Vosges
- Sept itinérances (sur rendez-vous) :
 - Anould, Ban-de-Sapt, Gerbépal, La Chapelle-devant-Bruyères, Moussey, Moyemoutier et Nompatelize.



DÉCHETS

Par-delà le fait de sensibiliser au tri, l'Agglomération gère le ramassage des ordures ménagères résiduelles et des emballages (tout en proposant des sacs jaunes gratuitement dans chaque mairie). Des composteurs peuvent être donnés aux personnes vivant dans des habitats collectifs (sous certaines conditions) ou vendus à bas coût. Sept déchetteries sont ouvertes gratuitement aux particuliers :

- Anould, Corcieux, Étival-Clairefontaine, Moyenmoutier, Neuvillers-sur-Fave, Raon-l'Étape, Saint-Dié-des-Vosges.



EAU ET ASSAINISSEMENT

L'eau pour 75 communes et l'assainissement pour 28 des 77 communes du territoire sont sous la gestion de l'intercommunalité qui a défini en octobre 2023 les tarifs et leur évolution mais aussi les règlements. Pour l'eau, deux communes bénéficient d'une délégation de service public tandis que pour l'assainissement, si quatre communes sont aussi sous le régime d'une délégation de service public, 45 communes disposent d'un système d'assainissement autonome. Sur l'ensemble, l'Agglomération veille aux travaux et au bon fonctionnement général.

MOBILITÉS

Pour se déplacer sur le territoire, les possibilités sont nombreuses. Le réseau de transport urbain Sylvia, interurbain Syllien, scolaire Syllabe ou à la demande Sylvouplait maillent l'Agglomération dans son intégralité. S'y ajoutent deux pôles d'échanges multimodaux permettant d'accéder facilement aux gares, neuf aires de covoiturage et trois itinéraires cyclables.

ENVIRONNEMENT

Dans une agglomération à dominante rurale, préserver l'environnement est primordial. L'entretien des milieux aquatiques, la prévention des inondations, la restauration de la continuité écologique, la gestion d'un espace naturel sensible dans la vallée de la Plaine ou la gestion paysagère sont donc des sujets intercommunaux. L'éducation à l'environnement et au développement durable est favorisée.



CULTURE

Réunie sous le même giron intercommunal, la culture est omniprésente. En matière de lecture publique, six médiathèques composent le réseau Escales parmi lesquelles La Boussole, pôle culturel par excellence. Musicalement parlant, le conservatoire Olivier-Douchain propose des enseignements multiples au sein de huit établissements. Au niveau du spectacle vivant, par-delà la programmation pluridisciplinaire et qualitative, le territoire constitue une terre d'accueil propice aux résidences. Enfin, plusieurs sites muséaux et patrimoniaux entretiennent l'histoire locale (lire par ailleurs).



TOURISME

En famille, en couple, entre amis ou en solo, la découverte du territoire peut se faire chaque saison ! Pour bénéficier d'un séjour adapté, sept bureaux composant l'office de tourisme intercommunal classé en Première Catégorie peuvent accueillir les visiteurs et les locaux. L'Agglomération possède également quatre aires de camping-cars pour les personnes adoptant ce type d'hébergement.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'issue du cycle secondaire, il est tout à fait possible de rester sur le territoire pour effectuer ses études. Parmi une large palette de domaines (industrie, soins infirmiers, aides-soignants, commerce, comptabilité, ressources humaines, etc), il est possible de se former de bac + 1 à bac + 8. Ceci, en profitant de logements aux tarifs abordables.



SPORT

Avec un skatepark nouvelle génération, un complexe aqualudique et sa fosse de plongée, un parc des sports Edmond-et-Jean-Woehrlé doté d'un Palais Omnisports Joseph-Claudel souvent garni, un stade Paul-Gasser théâtre d'exploits de renom, le sport a de quoi bien se porter sur l'agglomération. À ce titre, plusieurs équipes tutoient les sommets régionaux, nationaux voire... européens !



HISTOIRE ET PATRIMOINE

Sur plusieurs communes, la Grande Guerre a laissé des vestiges encore bien visibles aujourd'hui. Mais le patrimoine ne se limite pas à la mémoire historique puisque les Vosges s'incarnent dans l'intercommunalité au travers des hauts-fers, des lacs de Pierre-Percée, des abbayes ou encore de ses architectures en grès rose.

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Afin de garantir un développement uniforme, un Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH) s'élabore. Son but est de définir une gestion cohérente du territoire en fixant les règles d'occupation des sols et de construction, en définissant la politique locale de l'habitat, en développant une stratégie de planification et de programmation adaptée à la nouvelle échelle ou en harmonisant les pratiques.



URBANISME

Bien qu'un plan soit en cours d'élaboration à échelle intercommunale, l'Agglomération continue à suivre les dossiers d'évolution des plans locaux d'urbanisme communaux. De même, l'institution bénéficie de l'instruction du droit des sols pour 84 communes (63 au sein de l'intercommunalité et 21 hors-intercommunalité).

HABITAT

Bien que le rural domine sur l'urbain, une part importante de la population est installée dans des pôles démographiques importants. Grâce aux dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, les bourgs-centres sont accompagnés dans leur stratégie de redynamisation. Une Maison de l'Habitat et de l'Energie menée par le Pays de la Déodatie offre également un soutien dans les projets de rénovation énergétique et d'amélioration du bâti.



FONCIER

De par ses compétences, l'Agglomération peut acquérir des biens par droit de préemption comme ce fut récemment le cas avec le château de Belval. Une fois possédé, le foncier bénéficie souvent aux industriels qui souhaitent s'implanter localement.

PROJET DE TERRITOIRE CAP SUR L'AVENIR

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'AVENIR

Le projet de territoire est un guide, un outil d'aide à la décision, un document clé des enjeux du territoire. Il a pour socle la vision des élus, appelés à réfléchir sur les priorités d'action à l'occasion de différentes séances de travail.



PRO
TERR
Communauté d'Agglomération

UNE DÉMARCHE FÉDÉRATRICE

Il s'agit de fédérer les élus et acteurs du territoire autour d'une identité propre, d'un cap commun et de donner de la visibilité à l'action publique.

Pour cela, les élus doivent définir les enjeux prioritaires, qui peuvent être la mobilité, la santé, la transition écologique, l'attractivité du territoire... et identifier leurs faiblesses actuelles, leurs blocages, les obstacles à leur développement afin de proposer un plan d'actions qui soit cohérent.

L'élaboration du projet de territoire donne aussi à réfléchir aux attentes et aux besoins des habitants et des acteurs économiques, entre autres, afin d'y répondre au mieux.

UNE DÉMARCHE FÉDÉRATRICE

Introduit par la loi Voynet (1999), le projet de territoire n'est pas obligatoire pour les intercommunalités. C'est une vraie volonté des élus de l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges de se tourner vers l'avenir en se concertant pour affirmer leur vision commune à horizon 2035.

**UN ACCOMPAGNEMENT POINTU**

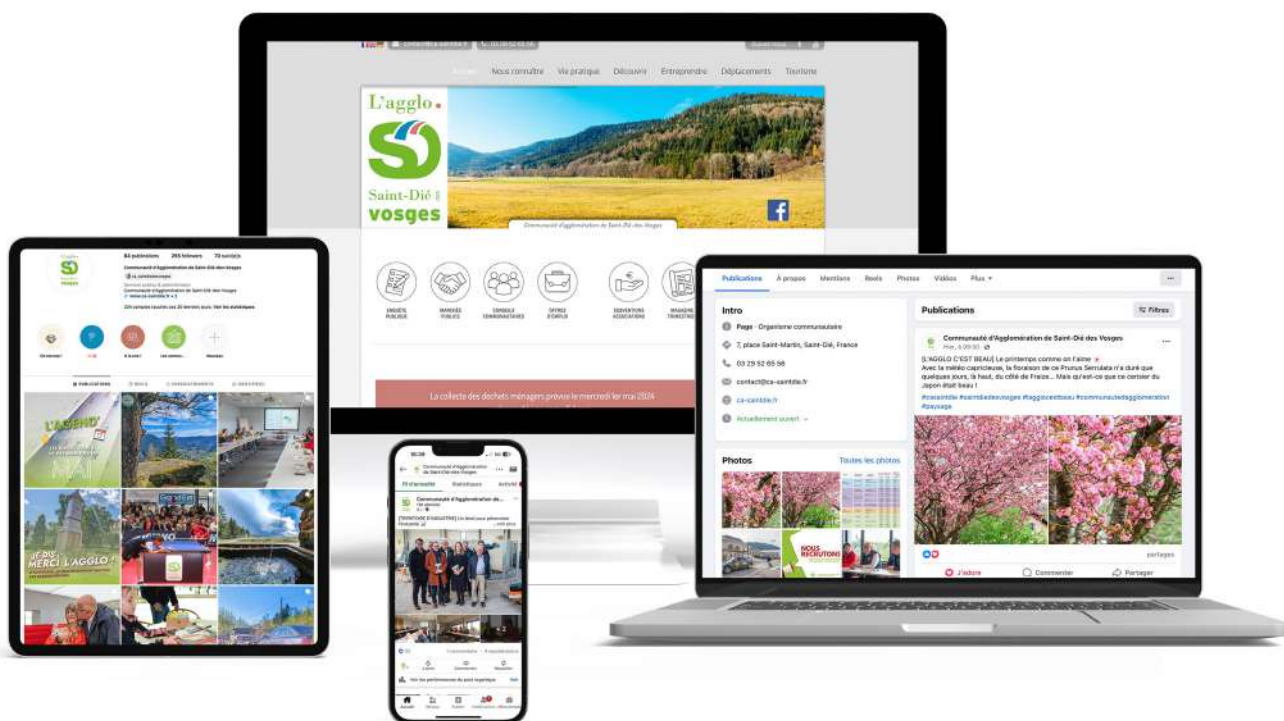
Porté par le Président Claude George, le projet de territoire est avant tout une volonté de « faire ensemble », construire une stratégie qui rassemble tous les sujets pour répondre aux enjeux du territoire et le rendre plus fort et plus équilibré.

Les agences de développement Scalen et Adeus accompagnent les élus dans cette démarche ambitieuse.
www.agencescalen.fr et www.adeus.org

PROJET de iTOIRÉ

Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

UN CALENDRIER SERRÉ



sur internet
www.ca-saint-die.fr



sur Facebook
[@casaintdie](https://www.facebook.com/casaintdie)



sur Instagram
[@ca_saintdiedesvosges](https://www.instagram.com/ca_saintdiedesvosges)



sur LinkedIn
 Communauté d'Agglomération de
 Saint-Dié-des-Vosges



Une permanence téléphonique est
 assurée du lundi au vendredi de
 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h